

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

EPIC
Pays des Sorgues
Monts de Vaucluse

EB / XF / FQP / VBG

N° 24-01

Nombre de Délégués
en exercice 21

Nombre de Délégués
présents 13

Nombre de Délégués
votants 13

EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS
DE L'EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à seize heures et trente minutes, l'EPIC s'est réuni à la Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse sous la présidence de Monsieur Eric Bruxelles.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs, BRUXELLE, CANDAU, CHAMBARLHAC, DE ALMEIDA, EGOYAN, FERMANIAN, FERREIRA DA SILVA, GRYNKORN, HEDIARD, JOLY, LEGARS-LAVAURE, MATHIEU, PHILIP.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs, AIMADIEU, BAYON DE NOYER, CANILLAS, CHABAUD-GEVA, CLEMENT, GIRARD, GONZALVEZ, MERIGAUD.

ABSENTS DONNANT POUVOIR :

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2024

La loi prévoit que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale tels que l'EPIC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse doivent débattre d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Considérant le Rapport d'Orientation Budgétaire joint à la présente délibération, Monsieur le Président invite le CODIR à débattre sur les orientations budgétaires 2024 de l'EPIC.

LE COMITE DIRECTEUR

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

Vu la loi n° 92 -125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et D.5211-18,

Vu les instructions budgétaires et comptables portant sur le Débat d'Orientation Budgétaire,

Considérant que ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget de l'EPIC,

- **CONSTATE** que le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu
- **APPROUVE** le Rapport d'Orientation Budgétaire
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le Président de l'EPIC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 15/03/2024

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le Président,

Eric BRUXELLE